

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**Distr. générale
6 septembre 2002

Original: français

**Assemblée générale
Cinquante-septième session**

Point 68 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen et application du Document de clôture
de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale :
mesures de confiance à l'échelon régional : activités
du Comité consultatif permanent des Nations Unies
chargé des questions de sécurité en Afrique centrale****Conseil de sécurité
Cinquante-septième année****Lettre datée du 5 septembre 2002, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la République centrafricaine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le rapport de la dix-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui s'est tenue du 26 au 30 août 2002 à Bangui, en République centrafricaine.

La réunion a fait d'importantes recommandations et a décidé de tenir sa dix-neuvième réunion ministérielle à Bangui au cours du mois de mars 2003, à une date à préciser.

Au nom du Président en exercice du Comité, je vous transmets sous ce pli le rapport adopté à l'issue de cette réunion (voir annexe).

Je vous prie de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 68 c) de l'ordre du jour provisoire et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Fernand **Poukré-Kono**

* A/57/150.



**Annexe à la lettre datée du 5 septembre 2002, adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente de la République centrafricaine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport de la dix-huitième réunion ministérielle du Comité
consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions
de sécurité en Afrique centrale**

Bangui, 26-30 août 2002

Introduction

La dix-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de Sécurité en Afrique centrale s'est tenue à Bangui en République centrafricaine, du 26 au 30 août 2002.

Les États membres suivants ont pris part à cette réunion : le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

L'Angola a été absent.

Les représentants du Secrétaire général de l'ONU, du Président intérimaire de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de la CEEAC, ont également participé aux travaux.

La cérémonie d'ouverture a été ponctuée par :

- Le message du Secrétaire général de l'ONU, lu par le Général Lamine Cissé, Représentant du Secrétaire général des Nations Unies en République centrafricaine;
- Le message du Président intérimaire de la Commission de l'Union Africaine lu par L'Ambassadeur Mamadi Diawara, conseiller politique principal de l'Union Africaine;
- Le message du Secrétaire général de la CEEAC lu par le colonel Stanislas Hakizimana, conseiller à la CEEAC;
- Les discours d'ouverture et de clôture ont été prononcés par S. E. M. Gabriel Édouard Koyambonou, Ministre d'État, Ministre des postes et télécommunications, chargé de la culture et de la francophonie.

Déroulement des travaux

I. Adoption de l'ordre du jour

Le Comité a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Élection du Bureau
3. Rapport du Bureau sortant par son président
4. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale
5. Coopération interétatique en matière de sécurité entre les pays de l'Afrique centrale
6. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité :
 - a) Mise en place du COPAX;
 - b) Organisation de l'exercice militaire de maintien de la paix « Biyongho 2003 »;
 - c) Création d'un parlement sous-régional;
 - d) Activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie;
 - e) Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères en Afrique centrale;
 - f) Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur les réfugiés et les

- personnes déplacées en Afrique centrale;
- g) Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés.
7. Briefing sur la consultation régionale sur le thème « Parité et développement : Participation de la femme en Afrique centrale »
 8. Adoption du Programme de travail du Comité pour la période 2002-2003
 9. Examen et adoption du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif
 10. Date de la prochaine réunion
 11. Divers
 12. Adoption du rapport de la dix-huitième réunion ministérielle
- L'organisation à Kinshasa de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés en Afrique Centrale;
 - L'organisation de la rencontre des chefs d'état-major à Libreville pour repenser l'exercice Biyongho;
 - La sensibilisation des pays de la sous-région sur la nécessité de la signature et de la ratification du Pacte d'assistance mutuelle et du protocole relatif au COPAX;
 - L'organisation des dix-septième et dix-huitième réunions ministérielles;
 - Démarches menées en vue du démarrage des activités du Centre sous-régional des droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale;
 - La commémoration du dixième anniversaire du Comité consultatif.

II. Élection du Bureau

À l'ouverture des travaux de la session ministérielle, le Comité a élu un bureau composé comme suit :

- Président : République centrafricaine
Premier Vice-Président : Guinée équatoriale
Deuxième Vice-Président : Congo
Rapporteur : Sao Tomé-et-Principe

III. Rapport du Bureau sortant par son président

Le Comité a pris acte du rapport du bureau sortant présenté par S. E. M. Léonard She Okitundu, Ministre des Affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo.

Le Comité a salué le dynamisme et l'efficacité avec lesquels le Bureau s'est acquitté des mandats qui lui ont été confiés lors des seizième et dix-septième réunions ministérielles, au sujet de :

IV. Revue de la situation géopolitique et de sécurité en Afrique centrale

Angola

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation en Angola marquée par la signature le 4 avril 2002 d'un mémorandum d'accord additionnel au Protocole de Lusaka pour la cessation des hostilités et le règlement des questions militaires en suspens.

Le Comité a félicité le Gouvernement angolais pour les efforts méritoires qu'il a déployés pour créer les conditions propices à la reprise du processus de paix, à la réconciliation nationale et à la reconstruction du pays.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par la situation humanitaire en Angola, avec notamment :

- L'existence d'un grand nombre de personnes déplacées confrontées à des problèmes de malnutrition et d'insuffisance de la couverture sanitaire;
- La détérioration tragique des conditions de vie des populations se trouvant dans les zones difficiles d'accès.

Saluant les efforts consentis par le Gouvernement angolais pour venir en aide aux populations déplacées,

il l'a encouragé à poursuivre la réhabilitation des infrastructures, le démantèlement des camps de transit, la réinstallation des personnes déplacées et l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Comité s'est félicité de la création par une résolution du Conseil de sécurité du 15 août 2002, de la Mission des Nations Unies en Angola chargée entre autres d'aider les parties à appliquer le Protocole de Lusaka et le Gouvernement angolais à :

- Promouvoir les droits de l'homme;
- Mener la lutte contre les mines terrestres;
- Apporter l'aide humanitaire aux groupes vulnérables;
- Assurer la réinsertion sociale et professionnelle des militaires démobilisés;
- Promouvoir la reprise économique et à préparer les élections.

Le Comité a appelé la communauté internationale à accroître substantiellement son assistance au Gouvernement angolais pour soulager les souffrances de ses populations victimes de la guerre et pour soutenir le processus de paix. Il a proposé que les actions de consolidation de la paix telles que la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants, la reconstruction et le relèvement économique retiennent l'attention en priorité.

Burundi

Le Comité s'est déclaré profondément préoccupé par la détérioration des conditions de vie de la population au Burundi et par la persistance de l'insécurité dans ce pays en raison de la poursuite des attaques lancées contre les populations civiles et les infrastructures économiques par les groupes armés.

Il a salué les efforts déployés par la médiation et certains chefs d'État pour obtenir le cessez-le-feu et ramener la paix au Burundi et a encouragé ces derniers à les poursuivre dans le cadre du processus d'Arusha.

Il s'est félicité de la mise en place progressive des institutions de la transition et a exprimé son soutien aux efforts du Gouvernement du Burundi et de tous les Burundais engagés dans la recherche d'une paix durable.

Il a invité les pays de la sous-région d'Afrique centrale et plus particulièrement ceux de la sous-région

des Grands Lacs à faire pression sur les groupes armés pour les amener à conclure un cessez-le-feu, à aider les Burundais à retrouver la paix par le dialogue et la réconciliation et à s'abstenir d'apporter une aide directe ou indirecte à la rébellion.

Le Comité a lancé un appel pressant à tous les mouvements armés afin qu'ils arrêtent immédiatement les hostilités et se joignent au processus d'Arusha en s'engageant de bonne foi dans les négociations en vue d'un cessez-le-feu rapide et total.

Il a exhorté toutes les parties burundaises à oeuvrer en faveur de la réconciliation nationale et du retour de la paix au Burundi afin de permettre l'application intégrale de l'Accord de paix d'Arusha.

Le Comité a lancé un appel pressant à la communauté internationale et en particulier aux bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux du Burundi pour un soutien conséquent aux efforts en faveur de la paix et de l'amélioration des conditions de vie de la population de ce pays, notamment en concrétisant rapidement les engagements pris à Paris et à Genève lors des conférences des donateurs sur le Burundi.

Cameroun

Le Comité a salué le climat de paix et de stabilité observé au Cameroun.

Il s'est félicité :

- Du déroulement dans le calme des élections municipales et législatives;
- Des efforts déployés par le Gouvernement camerounais dans la poursuite de la lutte contre la corruption, la criminalité et le grand banditisme de même que la consolidation des acquis en matière de droits de l'homme;
- De la politique de bon voisinage menée par le Gouvernement camerounais à l'égard des autres pays de la sous-région.

Le Comité a pris note des informations fournies par la délégation camerounaise sur l'affaire de Bakassi et a de nouveau invité les deux parties à éviter tout acte susceptible d'accroître la tension en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice que le Cameroun a saisie dans « l'affaire de la frontière terrestre et maritime entre la République du Cameroun et la République fédérale du Nigéria ».

Le Comité, tout en réitérant son appel à la communauté internationale et aux pays amis afin qu'ils aident au maintien de la paix entre le Cameroun et le Nigéria en attendant le verdict de la Cour internationale de Justice, prie cette dernière de prendre toutes les mesures nécessaires pour qu'aboutisse rapidement la procédure pendante devant ladite cour.

Le Comité a de nouveau exhorté le Nigéria à se conformer strictement aux mesures conservatoires édictées par la Cour internationale de Justice dans son ordonnance du 15 mars 1996 et a invité les deux parties à s'abstenir de tout acte qui rendrait difficile l'application de l'arrêt définitif de la Cour.

Le Comité a invité les deux pays à respecter le verdict de la Cour internationale de Justice, quel qu'il soit et s'est félicité des engagements pris par le Cameroun à cet égard.

République centrafricaine

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation politique et sécuritaire en République centrafricaine après les crises à répétition survenues dans ce pays avec la tentative de coup d'État du 28 mai 2001, la rébellion en novembre 2001 de l'ancien chef d'état-major de l'armée centrafricaine, l'ex-général Bozize et la résurgence des tensions aux frontières entre la République centrafricaine et certains de ses voisins.

Il s'est félicité du retour au calme dans le pays caractérisé par la poursuite du dialogue politique entre pouvoir et opposition, le retour progressif des réfugiés civils et militaires. Il a pris note avec satisfaction des efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour lutter contre l'insécurité et l'a encouragé à mener à son terme le processus de désarmement et de restructuration des forces armées.

Il a toutefois exprimé sa préoccupation au sujet de la précarité de la situation générale en matière de sécurité, en raison notamment de la prolifération des armes légères, des activités des gangsters et des coupeurs de route, de la question des réfugiés militaires rentrés au pays et de la persistance des tensions à la frontière avec le Tchad.

Le Comité s'est également déclaré préoccupé par les difficultés économiques et financières auxquelles est confrontée la République centrafricaine et qui se traduisent notamment par des arriérés de salaires,

pensions et bourses et des difficultés dans la mise en oeuvre du programme de restructuration des forces armées.

Il a en outre déploré le fait que la RCA n'ait toujours pas de programme formel de coopération avec les institutions de Bretton Woods et n'ait bénéficié d'aucune assistance budgétaire depuis janvier 2001 et a réitéré à cet effet son appel pressant à la communauté internationale et aux institutions de Bretton Woods en vue d'apporter à la République centrafricaine l'appui financier indispensable afin de lui permettre de résoudre les graves difficultés financières du pays, condition *sine qua non* de la paix et du développement.

Le Comité a rappelé que la responsabilité première de l'amélioration de la situation en République centrafricaine repose sur les filles et les fils de ce pays et en particulier sur les dirigeants politiques. Afin d'assurer le relèvement du pays, le comité a exhorté ceux-ci à privilégier le dialogue, la tolérance, la réconciliation nationale, le respect des droits de l'homme, des institutions démocratiquement élues et de l'ordre constitutionnel.

Le Comité s'est félicité de la tenue de la commission mixte de coopération entre la RCA et le Cameroun du 2 au 4 mai 2002 à Bangui qui a permis de renforcer la coopération entre les deux pays et de régler la question de la démarcation et du bornage de la frontière commune.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par les incidents meurtriers survenus à la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine et s'est félicité de l'envoi sur le terrain d'une mission de vérification et d'évaluation composée de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), du Mali, de l'Union Africaine et de l'ONU, en vue d'un règlement durable du différend et d'une normalisation des relations entre les deux pays.

République du Congo

Le Comité s'est félicité de l'évolution positive de la situation générale au Congo, marquée depuis la tenue du dialogue national sans exclusive, par l'amélioration de la situation générale de paix et de sécurité, le retour progressif des réfugiés et des personnes déplacées, la poursuite du ramassage des armes de guerre, la démobilisation, le processus de réinsertion des ex-miliciens, la tenue dans le calme des élections générales.

Il a pris note de la fin de la période de transition intervenue le 9 Août 2002 et s'est félicité de la mise en place des institutions issues des différentes élections, amorcée avec l'installation des deux chambres du Parlement et l'entrée en fonction du Président élu S. E. M. Denis Sassou Nguesso. Il a salué la détermination du nouveau gouvernement à lutter contre la corruption et à oeuvrer à la promotion du développement socioéconomique.

Le Comité s'est néanmoins déclaré préoccupé par les récents actes terroristes perpétrés dans la région du Pool et les abords de Brazzaville par des bandes armées qui mettent en danger la paix retrouvée après plusieurs années marquées par des affrontements fratricides qui ont endeuillé de nombreuses familles et provoqué d'importantes destructions.

Il s'est également déclaré préoccupé par les difficultés financières auxquelles se heurtent les opérations de ramassage des armes et de réinsertion des ex-combattants, ainsi que par les difficultés rencontrées par les réfugiés et personnes déplacées. Il a en conséquence lancé un appel pressant à la communauté internationale pour une assistance au Congo afin de l'aider à faire face à tous ces défis et assurer le retour à une paix durable et à un contexte propice au développement harmonieux de ce pays.

République démocratique du Congo

Le Comité a pris note une fois de plus des préoccupations fondamentales du Gouvernement et du peuple de la République démocratique du Congo portant sur :

- Les graves atteintes aux droits de l'homme en RDC et notamment les récents massacres de Kisangani et de Bunia;
- La démilitarisation rapide de la ville de Kisangani;
- La poursuite des atteintes à la souveraineté nationale et à l'intégrité territoriale de la République démocratique du Congo;
- La poursuite des combats impliquant les forces rebelles et autres groupes armés à l'est et au nord-est du pays, les affrontements interethniques, la détérioration de la situation humanitaire et les mouvements de troupes à l'est de la RDC, en violation de l'accord de cessez-le-feu de Lusaka, du plan de Kampala et des sous-plans de Harare;

- La poursuite du pillage systématique et de l'exploitation illégale des ressources naturelles et des autres richesses dans la partie occupée de la République démocratique du Congo.

Le Comité lance un appel à toutes les parties pour le respect intégral des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur le conflit en République démocratique du Congo.

Il s'est félicité de la poursuite des contacts avec toutes les composantes congolaises, sous la médiation de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU, M. Moustapha Niasse, en vue d'aboutir à un accord inclusif.

Il s'est également félicité des rencontres entre les Présidents de la République démocratique du Congo et du Rwanda en Afrique du Sud et de la signature à Pretoria le 30 juillet 2002 par les deux chefs d'État d'un accord de paix généralement salué comme une importante avancée vers un règlement durable du conflit en République démocratique du Congo.

Il lance un appel à la communauté internationale pour une assistance à la mise en oeuvre de cet accord de paix, notamment pour ce qui est de la question du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réinsertion des groupes armés et du retrait total et ordonné de toutes les troupes étrangères en République démocratique du Congo.

Il demande aux parties ne l'ayant pas encore fait d'achever leur désengagement sur les nouvelles positions défensives conformément au plan de Kampala et aux sous-plans de Harare sur le désengagement et le redéploiement.

Le Comité lance enfin un appel pressant à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter son appui au processus de paix en République démocratique du Congo, fournisse une assistance conséquente aux populations touchées par la guerre dont la dégradation des conditions de vie est un sujet de graves préoccupations et réponde généreusement à l'appel global pour la RDC pour 2002 lancé le 27 novembre 2001 par l'ONU et ses partenaires de l'action humanitaire. Il demande également à toutes les parties de prendre des dispositions nécessaires pour permettre aux organisations humanitaires d'accéder sans entrave et en toute sécurité aux populations dans le besoin.

Gabon

Le Comité s'est réjoui du climat de paix et de stabilité politique au Gabon et a pris note de la récente concertation politique entre la majorité et l'opposition en vue de consolider la démocratie dans ce pays.

Se référant aux recommandations spéciales de la dix-septième réunion ministérielle tenue à Kinshasa, du 22 au 26 avril 2002, le Comité a réitéré la nécessité du suivi de l'élaboration d'une convention sous-régionale sur le trafic et l'exploitation des enfants.

Guinée équatoriale

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut en Guinée équatoriale. Il a pris note avec satisfaction de la poursuite du processus démocratique en Guinée équatoriale.

C'est dans ce contexte qu'après des concertations préalables entre les partis politiques légalisés et reconnus dans le pays, un décret présidentiel a été promulgué, le 14 août 2002 sur le lancement du recensement électoral en vue de la tenue de l'élection présidentielle pendant le premier semestre 2003, conformément aux lois en vigueur en la matière.

Rwanda

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut au Rwanda.

Il s'est félicité de la signature récente d'un Accord de paix entre les chefs d'État du Rwanda et de la République démocratique du Congo, porteur d'espoir pour une issue prochaine au conflit qui oppose les deux pays.

Il a lancé un appel aux deux pays afin qu'ils mettent en oeuvre de bonne foi les engagements consentis dans le cadre dudit accord.

Le Comité a salué l'arrestation des génocidaires rwandais par certains États de la sous-région et a lancé un appel pressant à l'endroit des autres États de la sous-région de faire autant pour que les coupables d'actes génocidaires au Rwanda soient punis.

Le Comité a pris note de la déclaration du Rwanda faisant état de la fin du désengagement de ses troupes sur les nouvelles positions défensives qui lui ont été assignées en République démocratique du Congo.

Sao Tomé-et-Principe

Le Comité s'est félicité du climat de paix et de stabilité qui prévaut à Sao Tomé-et-Principe et du renforcement du processus démocratique dans ce pays. Il s'est également félicité de la politique de bon voisinage que le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe entretient avec les pays de la sous-région.

Tchad

Le Comité s'est félicité de la poursuite du processus démocratique au Tchad et du fonctionnement normal des institutions.

Il a encouragé le chef de l'État tchadien S. E. M. Idriss Deby à poursuivre ses efforts de dialogue avec les différents mouvements de l'opposition.

Il s'est réjoui des efforts faits par le Gouvernement tchadien en vue du retour des exilés politiques dont l'ancien chef de l'État le général Félix Malloum et de la mise en oeuvre de l'Accord de paix conclu le 7 janvier 2002 à Tripoli entre le Gouvernement et le Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT).

Il a exhorté en outre le Gouvernement tchadien et le MDJT à la reprise du processus de mise en application de l'Accord de paix du 7 janvier 2002 afin de consolider la stabilité et la paix dans l'intérêt supérieur du peuple tchadien.

Le Comité s'est déclaré préoccupé par les incidents meurtriers survenus à la frontière entre le Tchad et la République centrafricaine et s'est félicité de l'envoi sur le terrain d'une mission de vérification et d'évaluation composée de la CEMAC, du Mali, de l'Union africaine et de l'ONU, en vue d'un règlement durable du différend et d'une normalisation des relations entre les deux pays.

V. Coopération interétatique en matière de sécurité en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec satisfaction de l'intensification des actions et initiatives entreprises par les pays membres dans le cadre de la coopération en matière de sécurité, visant à dissiper les tensions, à lutter contre l'insécurité dans les zones frontalières et à

permettre des échanges entre les différentes structures nationales chargées de ces questions.

Tenant compte du caractère transfrontalier de la plupart des problèmes de sécurité de la sous-région et de la nécessité d'y apporter des réponses communes et concertées, le Comité a une fois de plus vivement recommandé la poursuite de la coopération et de la concertation entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale, notamment dans le cadre de rencontres périodiques et de l'organisation d'opérations conjointes.

Le Comité s'est félicité :

- De la rencontre tripartite au Sommet Angola-Gabon-Congo du 18 juillet 2002 à Pointe Noire sur les questions de sécurité;
- Des patrouilles mixtes RDC-Congo-Angola pour la surveillance des frontières;
- De l'envoi à la frontière entre la RCA et le Tchad, d'une mission de vérification et d'évaluation composée de la CEMAC, du Mali, de l'Union Africaine et de l'ONU;
- De la formation et du recyclage dans les domaines de la police judiciaire, de la défense, du maintien de l'ordre et de la sécurité de ressortissants de la région dans les centres de formation au Cameroun;
- De l'Accord de paix conclu le 30 juillet 2002 entre les Présidents du Rwanda et de la République démocratique du Congo;
- De la tenue à Bangui du 2 au 4 mai 2002 de la commission mixte entre le Cameroun et la République centrafricaine;
- De la visite à Malabo le 22 août 2002 du Ministre d'État chargé des relations extérieures de la République du Cameroun, porteur d'un message du chef de l'État camerounais à son homologue équato-guinéen;
- De l'arrestation par les autorités angolaises de l'ex-général Bisimungu, mis en cause dans le génocide au Rwanda;
- De l'organisation de patrouilles fluviales mixtes entre la République démocratique du Congo et la République du Congo;

- De l'organisation de patrouilles mixtes aux frontières entre les forces de sécurité des pays de l'Afrique centrale;
- Des rencontres de concertation entre autorités administratives et militaires des zones frontalières pour dissiper les tensions entre populations et renforcer la confiance;
- Des rencontres au sommet organisées entre les pays de l'Afrique centrale au niveau bilatéral ou multilatéral sur des questions de sécurité.

Le Comité a manifesté sa profonde inquiétude au sujet de la persistance du grand banditisme et de l'insécurité dans les pays de la sous-région et en particulier du phénomène de « coupeurs de route ». Il a recommandé l'intensification des échanges d'informations et l'organisation d'opérations conjointes de grande envergure pour lutter contre ce fléau. Il a préconisé la tenue d'une réunion de haut niveau sur la question, qui envisagerait notamment la mise en place d'un cadre juridique approprié de coopération en la matière.

Il a souligné la nécessité d'une coopération plus étroite entre les services de sécurité des différents pays en vue de lutter contre le commerce transfrontalier de véhicules volés.

Rappelant l'importance que revêt pour la paix et la sécurité dans la sous-région, le protocole relatif au COPAX, le Pacte d'assistance mutuelle et le Pacte de non-agression conclus entre les pays de l'Afrique centrale, le Comité a recommandé au Bureau de sensibiliser les pays ne l'ayant pas encore fait à signer et/ou à ratifier lesdits textes.

Conscient de la nécessité de renforcer la coopération en matière de paix et de sécurité dans la sous-région, le Comité a lancé un appel aux pays n'ayant pas encore signé l'Accord de coopération en matière de police criminelle adopté à Yaoundé en avril 1999 lors de la deuxième réunion du Comité des chefs de police d'Afrique centrale (CCPAC) de prendre toutes les dispositions utiles en vue de procéder à la signature rapide de ce texte et d'en garantir la pleine efficacité.

VI. Évaluation de la mise en oeuvre des précédentes décisions et recommandations du Comité consultatif

a) Mise en place du COPAX

Le Comité a demandé aux pays ayant ratifié les textes régissant le COPAX et le Pacte d'assistance mutuelle de transmettre les instruments de ratification y afférents au pays dépositaire, à savoir le Gabon et a exhorté les pays ne l'ayant pas encore fait, à prendre les dispositions nécessaires à la ratification de ces instruments juridiques avant la prochaine réunion ministérielle. Il a par ailleurs demandé au Secrétariat général de la CEEAC de fournir au Rwanda toute la documentation concernant le COPAX afin de permettre à ce pays d'engager les procédures nécessaires y relatives.

Il s'est félicité de l'adoption à Malabo, le 17 juin 2002 par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la CEEAC des règlements intérieurs des organes du COPAX que sont la Commission de défense et de sécurité, la Force multinationale de l'Afrique centrale et le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale (MARAC).

S'agissant du MARAC, le Comité a réitéré la nécessité de réaliser une étude qui permettrait d'évaluer les coûts et les modalités de mise en oeuvre.

Il a demandé au Secrétariat du Comité de recruter un consultant chargé de la réalisation de cette étude.

Il a été décidé que le Secrétariat recueillerait auprès du Département des Affaires politiques de l'ONU, du Secrétariat général de la CEEAC et du Gouvernement du Gabon, des éléments d'information qui seraient enrichis par les contributions des pays membres du Comité et serviraient à la confection des termes de référence à soumettre au consultant.

b) Activités du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et la démocratie en Afrique Centrale

Le Comité a pris note du rapport présenté par Monsieur l'Ambassadeur Teferra Shiawl-Kidanekal, Directeur du Centre sous-régional des Nations Unies pour les droits de l'homme et de la démocratie en Afrique centrale sur les activités de cette institution.

Il s'est félicité de :

- L'organisation à Yaoundé du 13 au 14 juin 2002, d'une Conférence des ministres de la justice et des présidents des cours suprêmes des États de l'Afrique centrale sur le thème « la soumission des rapports en vertu des instruments internationaux en matière de droits de l'homme »;
- L'inauguration du Centre en marge de la Conférence susmentionnée par Mme Mary Robinson, Haut Commissaire aux droits de l'homme et S. E. M. François-Xavier Ngoubeyou Ministre d'État chargé des relations extérieures de la République du Cameroun;
- L'octroi de bourses de perfectionnement à des stagiaires;
- La signature, le 10 juillet 2002 d'un Mémorandum d'entente entre le Haut Commissariat aux droits de l'homme et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, concernant la coopération dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie;
- La création d'un site Web destiné à la vulgarisation des instruments internationaux en matière de droits de l'homme.

Le Comité a été saisi par le Directeur du centre d'un projet de résolution sur les activités de celui-ci pour transmission aux missions permanentes à New York et soumission à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale de l'ONU.

c) Création d'un parlement sous-régional

Le Comité a été informé par la CEEAC de l'augmentation de 50 à 55 du nombre de parlementaires prévus, afin de tenir compte de la participation du Rwanda à la mise en oeuvre du Parlement sous-régional.

Le Comité s'est félicité de l'information relative à la pose de la première pierre du siège du Parlement sous-régional à Malabo. La cérémonie s'est déroulée en présence de S. E. M. Ange Félix Patassé, Président en exercice de la CEMAC.

Il s'est également félicité de l'adoption par les chefs d'État des pays membres de la CEEAC d'un protocole relatif à la mise en place du Réseau des parlementaires de l'Afrique centrale, lors de la

Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEEAC qui s'est tenue à Malabo le 17 juin 2002.

Il a lancé un appel aux pays membres du Comité pour la ratification rapide de ce protocole.

d) Organisation d'un exercice militaire de maintien de la paix entre les pays de l'Afrique centrale (Biyongho 2003)

Le Comité a réitéré son engagement à organiser en coopération avec la CEEAC un exercice militaire de maintien de la paix impliquant les forces armées de ses pays membres.

Le Comité s'est félicité de la décision exprimée par le Rwanda de prendre part à cet exercice. À cet égard, il a fixé sa contribution à 50 millions de francs CFA, selon la répartition des charges arrêtée à Kinshasa lors de la dix-septième réunion ministérielle.

Le Comité s'est félicité de l'offre faite par le Cameroun d'assurer le transport des contingents tchadiens et centrafricains devant participer à cet exercice.

Mandat a été donné au Bureau de solliciter la prise en charge technique par les Nations Unies des opérations liées à la « montée en puissance » et de demander à la CEEAC de prendre toutes les mesures appropriées pour l'obtention d'un appui matériel additionnel auprès des donateurs.

Le Comité a demandé au Gabon de communiquer au Bureau du Comité les détails de l'assistance technique attendue de l'ONU.

Étant donné les délais relatifs à la tenue de la première réunion de planification initialement prévue début septembre, le Comité a décidé de renvoyer celle-ci au 23 septembre 2002.

e) Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères

Le Comité a pris note avec intérêt des informations communiquées par les pays membres sur la mise en oeuvre des recommandations de la Conférence sous-régionale sur la lutte contre la prolifération et la circulation des armes légères qui s'est tenue à N'Djamena en octobre 1999.

Il s'est notamment félicité de la création dans plusieurs pays de la sous-région de structures chargées de la coordination de la lutte contre la prolifération des armes légères et des efforts menés par les services de sécurité de ces pays dans la collecte et la destruction des armes illégales et dans la sensibilisation des populations aux dangers résultant de la possession des armes à feu.

Le Comité a recommandé l'intensification de la coopération entre les services de sécurité des pays de la région dans la lutte contre la circulation illicite des armes légères.

Il a également lancé un appel en faveur d'une assistance accrue aux pays de la sous-région en vue de la mise en oeuvre des programmes de désarmement, mobilisation, réintégration et réinsertion des ex-combattants qui ont une incidence bénéfique sur la réduction du flux des armes illicites en circulation.

Le Comité a demandé aux pays membres de communiquer au Secrétariat les coordonnées des points focaux nationaux chargés de la lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères.

f) Examen de la mise en oeuvre des recommandations de la conférence sous-régionale sur les réfugiés et les personnes déplacées en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt des informations communiquées par les pays membres sur la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence qui s'est déroulée à Bujumbura en août 2000.

Il s'est notamment félicité de la mise en place dans plusieurs pays de la sous-région d'un cadre juridique régissant la situation des réfugiés et des efforts menés par plusieurs gouvernements de pays de la sous-région pour inciter leurs nationaux réfugiés dans les pays voisins à retourner chez eux.

Il a lancé un appel à la communauté internationale et en particulier au HCR pour apporter une assistance accrue aux pays de la sous-région confrontés aux difficultés relatives à l'afflux des réfugiés.

g) Examen de la mise en oeuvre des décisions et recommandations de la Conférence sous-régionale sur la protection des femmes et des enfants dans les conflits armés en Afrique centrale

Le Comité a pris note avec intérêt des informations communiquées par les États membres sur la mise en oeuvre des recommandations de cette conférence qui s'est tenue à Kinshasa en novembre 2001.

Reconnaissant que les femmes et les enfants sont les principales victimes des conflits armés et qu'ils jouent un rôle majeur dans la recherche des solutions aux conflits, le Comité a de nouveau recommandé aux pays membres de veiller à les inclure dans leurs délégations à ses différentes réunions.

Il a tout spécialement recommandé aux pays abritant lesdites réunions d'inclure des femmes et des jeunes dans leurs délégations.

VII. Briefing sur la consultation régionale sur le thème « Parité et développement : participation de la femme en Afrique centrale »

Le Comité a pris note avec intérêt du briefing présenté par Mme Pamela Maponga, la Secrétaire du Comité sur cette consultation sous-régionale qui s'est tenue à Douala du 28 au 30 mai 2002. La consultation qui avait pour but l'élaboration d'un plan d'action régional pour les deux prochaines années était organisée par le Fonds des Nations Unies pour les femmes en collaboration avec le Comité.

Elle a examiné les thèmes suivants : Féminisation de la pauvreté et nouvelles technologies; Paix et sécurité; Mise en oeuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies; Droits humains et lutte contre l'infection au VIH/sida; Bonne gouvernance et participation des femmes dans les instances de prise de décisions.

VIII. Adoption du Programme de travail du Comité pour la période 2002-2003

Le Comité a adopté le programme de travail suivant pour la période 2002-2003 :

- Réalisation d'une étude sur le Mécanisme d'alerte rapide de l'Afrique centrale;
- Atelier sur le registre des Nations Unies pour les armes conventionnelles et le registre sur les dépenses militaires, lieu et date à préciser;
- Séminaire sur la mise en oeuvre en Afrique centrale du Programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, lieu et date à préciser;
- Dix-neuvième réunion ministérielle, mars 2003 à Bangui, date à préciser;
- Vingtième réunion ministérielle, août 2003, Malabo, date à préciser;
- Exécution de l'exercice militaire Biyongho 2003, du 10 au 21 juin 2003, Gabon.

IX. Examen et adoption du projet de résolution sur les activités du Comité consultatif

Le Comité a examiné et adopté le projet de résolution sur ses activités qui sera soumis à la cinquante-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Il a demandé aux pays membres d'instruire leurs représentations permanentes à New York d'apporter tout leur appui à l'adoption par consensus dudit projet de résolution, comme au cours des années antérieures.

X. Date de la prochaine réunion

Le Comité a décidé de tenir sa dix-neuvième réunion ministérielle à Bangui en mars 2003, à une date à préciser.

XI. Divers

Les membres du Comité ont eu avec le Secrétariat des échanges fructueux sur les possibilités d'une rationalisation de l'ordre du jour de leurs réunions et sur les voies et moyens d'en accroître les retombées concrètes.

Le Comité a exhorté les États membres à s'acquitter régulièrement de leurs contributions au

Fonds d'affectation spéciale destiné à financer ses activités.

* * *

Les participants se sont enfin félicités du bon climat qui a prévalu tout au long de leurs travaux et ont exprimé leurs remerciements à S. E. M. Ange Félix Patassé Président de la République centrafricaine, au Gouvernement et au Peuple centrafricain pour l'accueil chaleureux et les attentions fraternelles dont ils ont été l'objet pendant leur séjour en République centrafricaine.

Fait à Bangui, le 30 août 2002
